

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 283 29 août 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1974: 12 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Gilbert Baechtold
Jean-Daniel Delley
Pierre Weiss

Peau de chagrin

Une leçon de tactique. Au long du débat sur la participation, le Vorort donne, de rebondissement en rebondissement, la preuve de son influence déterminante sur le processus législatif. Comment noyer le poisson, sur le thème de la participation, une comédie en un nombre minimum d'actes et quelques réunions de commissions.

Acte I. Où la gauche montre de quoi elle est capable. Le Parti socialiste, l'Union syndicale, les syndicats chrétiens et l'association des salariés évangéliques déposent une initiative sur la participation (« La Confédération a le droit de légiférer sur la participation des travailleurs et de leurs organisations aux décisions dans les entreprises et leurs administrations »). Chœurs unanimes de la droite: voilà une réalité indiscutable de notre époque ! à inscrire dans la Constitution ! Lors de la consultation, une ombre pourtant sur cette belle unanimité: du Vorort à l'Association des banquiers, toute la droite se retrouve pour se prononcer contre l'initiative, mais aussi contre un contreprojet.

Petit entracte démagogique. La Société pour le développement de l'économie suisse publie un sondage-maison: le Suisse moyen n'a que faire de la participation...

Acte II. Où la gauche est acculée à une impasse. Au National, les représentants du peuple se trouvent, grosso modo, face à trois propositions: celle, très restrictive, de leur commission adhoc, celle de la gauche, et celle, concoctée pour faire pièce à la précédente, du Conseil fédéral (« La Confédération a le droit de légiférer sur une participation appropriée des travailleurs, qui sauvegarde les possibilités de fonctionnement et une gestion économique de l'entreprise »). Le dos au mur, pour éviter que le projet de la commission passe, la gauche appuie le texte gouvernemental... qui est accepté à la « surprise » générale. En réalité, une victoire à la Pyrrhus: le Conseil fédéral s'est arrêté à une participation minimum, dont la droite

pourra faire ce qu'elle voudra lors de l'éventuelle élaboration d'une loi d'application.

Acte III. Où la gauche n'a pas un mot à dire. Aux Etats, la droite, sans opposition, pousse un nouveau pion, et met en jeu un projet où la participation n'a plus de contenu (« La Confédération a le droit de légiférer sur une participation des travailleurs au niveau de l'exploitation, qui soit appropriée et sauvegarde les possibilités de décision et une gestion économique de l'entreprise; les droits de participation ne peuvent être exercés que par les travailleurs occupés dans l'exploitation »). Juste de quoi laisser penser au bon peuple que l'on n'enterre pas le sujet sans autre.

Acte IV. Où le tour est joué. Avant la session parlementaire d'automne, la commission adhoc du National se rallie à la décision des Etats. La gauche se retrouvera donc probablement réduite, ayant dû abandonner son initiative faute de ralliements, à défendre un projet (celui du Conseil fédéral) qui n'est qu'une pâle réplique de ses idées, face à un nouveau texte minimaliste. C'est le scénario de l'acte II, avec la différence que cette fois, les esprits ayant « mûri », il pourrait se conclure par l'adoption de la version des Etats... Une pièce habilement enlevée jusqu'ici. Quelques actes restent encore à jouer, qui ne devraient plus modifier le climat de l'interprétation. A supposer que le peuple ait à se prononcer sur le sujet, à supposer même qu'un texte soit retenu par le souverain pour être inscrit dans la Constitution, les précédents ne manquent pas qui montrent qu'une telle décision pourrait, devant l'obstruction de la droite, rester longtemps un vœu pie. Et, étape ultime, si l'on en arrivait enfin au stade législatif, on voit aisément qu'une proposition aussi vague que l'une ou l'autre des trois versions encore en présence, pourrait être réduite à peu de choses avec l'appui d'une majorité parlementaire. Si la gauche tient à la participation, elle devra donc se battre sur son terrain et abandonner celui de la lutte parlementaire. Mais la leçon vaut bien un fromage avant les échéances capitales de l'automne !

Des rédacteurs en chef aux managers

Sur base des résultats d'une enquête par sondages effectués par l'Institut Allensbach de « Demoskopie » (et repris en décembre par la NZ), il apparaît qu'un glissement est en train de s'opérer au sein des journaux allemands sur le front des conflits qui s'y déroulent: la traditionnelle opposition éditeurs - journalistes cède le pas à des antagonismes entre rédacteurs en chef et journalistes.

A trois ans de la signature de la première convention collective jamais octroyée par les éditeurs et à moins d'une année de son renouvellement, il nous a semblé utile d'avoir une vision impressionniste de la situation vécue dans certains quotidiens de Suisse romande. Mais disons-le d'emblée: le temps des grandes querel-

les est dépassé, ou du moins pas encore de retour.

Débat d'idées, dira-t-on; ou approche théorique d'une réalité insaisissable... En effet, malgré quelques progrès notables, la presse reste fort discrète sur elle-même! Mais au moment où, pour des raisons économiques, de plus en plus de journaux semblent menacés dans leur existence-même, au moment où, « tout naturellement » les premières restrictions touchent les budgets rédactionnels, il n'est pas sans importance de tenter de cerner qui détient le pouvoir dans les journaux. Ce texte donne une première esquisse des rapports de force existants: notre ambition était plutôt de déterminer des têtes de chapitre, de fixer la méthode d'une réflexion que nous alimenterons régulièrement.

« Le droit à l'information, de même qu'à la libre expression et à la critique, est une des libertés fondamentales de tout être humain.

» Du droit du public à connaître les faits et les opinions découle l'ensemble des devoirs et des droits des journalistes.

» Aussi la responsabilité de ces derniers envers le public doit-elle primer celle qu'ils assument à l'égard de tiers, pouvoirs publics et employeurs notamment.

» Les journalistes s'imposent spontanément les règles nécessaires à l'accomplissement de leur mission d'information. »

Telles sont les quelques phrases qui ouvrent la déclaration des devoirs et des droits des journalistes, adoptée il y a un peu plus de deux ans par l'Association de la presse suisse. Des principes qui manifestent la volonté d'indépendance des journalistes face aux pressions multiples dont ils pourraient être l'objet. Des principes qui forment en quelque sorte la toile de fond des affrontements qui peuvent secouer la presse: en effet, s'il est

essentiel pour le journaliste de gagner son indépendance, il doit le faire aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de son entreprise. Et là, le face-à-face rédacteur en chef - propriétaire éditeur était jusqu'il y a peu spécialement révélateur des tensions existant dans les métiers de l'information.

Sans être trop schématique, on peut admettre que les petits et moyens organes de presse (qui se distinguent par leur tirage faible ou peu élevé, souvent aussi par leur rejet des normes consensuelles en vigueur, et parfois par une ligne politique, sinon claire, du moins procédant par exclusive) peuvent être répartis en trois catégories avec naturellement des cas mixtes:

a) La présence physique d'un éditeur. Ici, le problème ne se pose pas de savoir « qui gouverne », du rédacteur en chef ou de l'éditeur. La liberté de presse, garantie par la Constitution, y est entendue dans son premier et seul sens: liberté d'éditer un journal, qui condamne à la faillite les détenteurs d'idées privés de capitaux, et qui facilite par conséquent la tâche des détenteurs d'idées,

à condition que celles-ci soient favorables aux détenteurs de capitaux. Un exemple-type: le « Nouvelliste-FAV » dont l'éditeur, M. Luisier, est également le rédacteur en chef.

b) La présence occasionnelle, mais admise, de l'éditeur. Dans d'autres publications, il semble bien qu'un contrôle avant parution reste possible, comme par exemple à la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » ou à « La Liberté » (quoique, dans ce dernier cas, les compétences de chacun des deux protagonistes aient été strictement délimitées).

c) Pleins pouvoirs à un rédacteur en chef. Ailleurs, en l'absence d'un éditeur capable de s'imposer en tant que tel, le rédacteur en chef peut avoir en théorie les mains complètement libres; mais quelques fois, dans la pratique, ses préoccupations économiques s'imposent à ses responsabilités rédactionnelles, au point que les impératifs économiques finissent par peser d'un poids certain sur le contenu du journal, au détriment de la liberté d'expression.

Ce dernier cas reste pourtant exceptionnel, et d'une manière générale dans cette catégorie de publications, la présence de l'éditeur lui-même aux premières loges est chose acquise depuis longtemps.

Les « grands » journaux face aux éditeurs

Tout autre, et probablement encore plus significative des enjeux actuels de la transformation de la presse, est la situation des « grands » journaux. Là, les conflits se sont peu à peu déplacés; et l'éditeur n'a cessé d'accroître sa zone d'influence à mesure que se développaient les préoccupations commerciales, que s'affinaient les méthodes publicitaires, et que s'imposait l'obligation d'être présent sur les marchés les plus étendus et les plus compacts possibles. S'il y a contrôle, ce sera aujourd'hui surtout après coup, et le poids de l'éditeur sera lourd pour indiquer « la ligne » la meilleure pour le tirage. Ces interventions se multiplieront à mesure que l'organe de presse se perfectionnera pour atteindre des cibles de plus en plus précises en matière de diffusion.

D'où un déplacement des centres de gravité de l'entreprise: le rédacteur en chef, s'il existe encore, ne sera plus l'interlocuteur privilégié de l'éditeur, et dans ce rôle sera remplacé par le responsable commercial ou son équivalent.

Sur le front éditeur - rédacteur en chef, et dans ces journaux de fort tirage, la situation s'est donc profondément modifiée ces dernières années. L'homme qui a une vue d'ensemble de l'organisation n'est plus, ou fort rarement, le rédacteur en chef, dont la tâche devient d'être un manager (voir à « 24-Heures » l'apparition d'un directeur d'édition face à un directeur politique). C'est progressivement l'éditeur qui donne son image de marque, fût-elle basée sur des considérations commerciales, à la publication. Les modalités de cette intervention de plus en plus marquée de l'éditeur sur l'évolution des « grands » journaux ne sont pas encore ni codifiées, ni inscrites dans des structures réellement nouvelles. Et se pose la question,

fort importante, du poids de la rédaction face à ce nouveau pouvoir. Confrontés à des critères de choix qu'ils avaient ignorés jusqu'ici, mis en présence d'un patron qui n'est pas « des leurs » professionnellement, les journalistes doivent trouver de nouvelles formes de dialogue. La charte que, selon la convention collective de 1970, les éditeurs doivent obligatoirement leur octroyer, leur en fournira peut-être l'occasion. Une fois de plus, les journalistes des grands quotidiens d'information semblent à cet égard les mieux lotis (par rapport par exemple à leurs confrères du « Nouvelliste » qui sont membres d'un syndicat dont M. Luisier est le président...). Témoin les termes de la charte de la « Tribune de Genève » où sont entre autres établies au bénéfice des journalistes:

1. les bases institutionnelles d'une représentation des rédacteurs auprès de l'éditeur, timide pas vers la création, refusée jusqu'à ce jour, d'une « société de rédacteurs », sorte de syndicat d'entreprise;

2. une procédure de concertation avec les rédacteurs pour les prises de position sur certains problèmes politiques d'importance;

3. la possibilité pour les journalistes de ne pas signer d'articles contraires à leurs opinions;

4. une procédure d'information régulière de la part du rédacteur en chef et de l'éditeur sur la marche du journal;

5. une procédure de concertation pour les engagements et les licenciements de journalistes.

Par-dessus la tête des rédacteurs en chef

Outre l'objectif signalé plus haut, il est du reste important de voir se profiler derrière les termes d'un tel document l'amorce d'un courant reliant directement les rédacteurs aux éditeurs par-dessus

● SUITE ET FIN AU VERSO

Le poids publicitaire des journaux romands

Depuis quelques années, les publicitaires ne se contentent pas de connaître le tirage des journaux pour choisir leurs supports. Des enquêtes régulières sous forme de sondages permettent de publier annuellement une « Analyse Média » indiquant la probabilité de contacts offerts par les différents journaux et revues. L'année passée, on parlait d'« Analyse Multi-Média » parce que la publicité à la télévision était aussi prise en considération. Des questions méthodologiques n'ayant pas pu être résolues à temps, les résultats de la publicité à la télévision ne sont pas encore publiés en 1974.

Lundi 19 août, les résultats de l'Analyse Média faite en 1973 ont été publiés par la société Recherches et études des moyens publicitaires SA, à Zürich. Ils sont actuellement dépouillés par les publicitaires d'une part, par les éditeurs

d'autre part. Les résultats permettent de connaître l'évolution de la pénétration d'un journal ou d'une revue, de prévoir l'intérêt qu'il représentera comme support et la valeur du franc publicitaire qui y est investi.

Pour la Suisse romande, le nombre de consommateurs visés approche du million. Il s'agit des habitants de la zone économique 100 qui comprend les cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel, ainsi que cinq districts francophones fribourgeois, huit districts francophones valaisans et les six districts francophones du Jura.

Quatre quotidiens offrent une probabilité de plus de 10 % de contacts: « 24-Heures » (23,9 % = 231 000), « La Suisse » (23,2 % = 223 000), la « Tribune de Lausanne » (19,4 % = 187 000) et la « Tribune de Genève » (17,5 % = 168 000) (ces chiffres à interpréter naturellement en tenant compte de la marge d'incertitude propre à tous les sondages).

L'évolution par rapport à l'année passée montre dans trois cas une progression de 10 % et plus; elle est élevée pour « L'Impartial » (33 %), elle est sensible pour le tandem « Gazette » / « Nouvelle Revue de Lausanne » (10 %) et pour la « Tribune de Genève » (10 %).

Ajoutons que le quotidien alémanique « Blick » est au premier rang dans deux des trois régions économiques alémaniques, donc devant les journaux locaux. Pour l'ensemble de la partie alémanique de la Suisse, il représente une probabilité de 20,3 % de contacts, c'est à dire de 629 000 lecteurs.

En ce qui concerne la Suisse italienne (Région 500, Tessin et district grison de la Moësa), le quotidien « Corriere del Ticino » offre une probabilité de 47,8 % de contacts.

Au chapitre des périodiques romands, ce sont « Trente Jours », « Illustré » et « Radio TV / Je vois tout » qui ont le plus fort pourcentage de pénétration.

Des rédacteurs en chef aux managers (suite)

la tête des rédacteurs en chef, confirmés ainsi dans leur isolement.

Surtout, ces chartes pourraient conduire également à plus de cohésion une profession où règne encore une mentalité très « XIX^e siècle », si bien décrite par Balzac, qui se veut « libérale » à tout crin, et « amicale » pour la sortie annuelle. Cette longue évolution vers le syndicat-maison est à peine amorcée, du côté des journalistes, si tant est qu'elle se matérialise jamais, et surtout pour autant que l'éditeur soit assez libéral pour l'admettre, car, à lui seul, il est le verrou et la clé. Mais il suffit parfois d'un bon pied-de-biche...

Une quasi disparition

Pour nous résumer, il apparaît bien que les relations éditeurs - rédacteurs en chef seront donc marquées par une quasi disparition de ces derniers en tant que responsables de la « personnalité » des journaux, du fait de la puissance de l'éditeur, de leur propre incompétence en certains cas, à cause de leur transformation « de facto » en directeurs de marketing, ou enfin en conséquence de l'établissement par les chartes octroyées depuis la convention collective de 1970 de relations directes journalistes - éditeurs, qui les « court-circuitent » en tant qu'intermédiaires dans la résolution de conflits éventuels.

L'intérêt des lecteurs

Et cette disparition des rédacteurs en chef, dont le corollaire immédiat semble être l'affirmation des éditeurs, n'est pas sans importance pour le lecteur: comment ne pas souhaiter que les journalistes puissent faire pièce, si besoin était, grâce à l'efficacité de leur organisation, grâce à leur solidarité renouvelée, aux intérêts économiques des éditeurs?

Exportations d'armes: les millions et les principes

Si vous êtes revenus enchantés du soleil espagnol, sachez que les commerçants d'armes helvétiques sont à peine moins enthousiastes de l'Espagne que vous. Bien sûr, s'ils font de fréquents voyages dans la péninsule ibérique depuis des mois, ce n'est pas pour hanter la Costa del Sol ou pour s'initier aux merveilles de l'art catalan; leurs motifs sont beaucoup plus prosaïques et beaucoup moins inoffensifs: l'armée et la police de Franco ont pris rang, en l'espace de deux ans, parmi les meilleures clientes de MM. Bührlé and co au chapitre de la vente des armes.

Alors que, selon les statistiques officielles, la Suisse n'exportait en 1971 et 1972 qu'à peine pour trois millions d'armements en direction de Madrid, 1973, l'année précisément où est entrée en vigueur la nouvelle loi sur l'exportation des armes, a marqué un bond en avant — le plus sensible de l'exercice — des envois de matériel militaire en Espagne: près de 23 millions de mieux (voir tableau ci-contre)! Une progression qui ne s'est du reste pas ralentie cette année, puisque, à mi-course, le total des douze mois précédents était déjà pulvérisé...

Une telle réussite commerciale mérite à première vue d'être saluée (l'argent n'a pas d'odeur) comme une nouvelle preuve du dynamisme dont fait preuve l'une des branches « intéressantes » de notre industrie d'exportation. Le Conseil fédéral n'y a pas manqué et a certainement été sensible à la performance puisque, interpellé sur l'opportunité de ce commerce avec Franco, il affirme qu'il n'y a pas de raisons suffisantes pour l'interdire, appuyé du reste par le Département militaire qui explique que « notre industrie d'armement est liée par contrat avec l'Espagne pour la livraison de canons de défense antiaérienne avec les instruments de conduite et les munitions, les livraisons étant concentrées sur un court laps de

temps, ce qui expliquerait l'accroissement momentané des envois ».

Le fin raisonnement que voilà! Un contrat est un contrat! Punkt, schluss.

La réalité est beaucoup moins nette: les plus sérieuses réserves s'imposent en effet quant à la

PLUS DE 200 MILLIONS PAR ANNÉE

	1972	1973	mi 1974
RFA ¹	50,0	35,7	8,0
Grande-Bretagne	3,8	3,0	1,2
Norvège	4,9	3,7	0,6
Belgique / Luxembourg	3,8	2,0	0,2
Espagne	2,9	25,7	30,7
France	2,3	2,2	0,3
Italie	1,5	2,2	0,9
Pays-Bas	1,5	1,8	1,1
Grèce	0,6	0,6	0,2
Autriche	8,4	18,8	52,2
Suède	6,3	3,9	2,0
Finlande	—	0,1	0,1
Portugal	0,2	0,3	0,2
Japon	9,0	5,2	0,3
Etats-Unis	3,0	3,0	—
Iran	92,0	91,0	3,9
Singapour	8,2	1,6	—
Malaisie	—	1,7	0,3
Mexique	—	2,2	1,1
Chili	4,0	3,9	—
Bolivie	1,0	2,0	—
Pérou	0,3	0,2	0,9
Argentine	0,2	—	—
Divers	0,3	0,2	0,3
Totaux	204,2	211,0	104,5

¹ en millions de francs.

légitimité de ces livraisons d'armes, examinées à la lumière de la nouvelle loi sur l'exportation d'armes, une loi dont l'esprit découle directement du large soutien populaire qu'avait reçu l'initiative lancée il y a plus de deux ans en la matière. Et cela dans deux perspectives distinctes:

a) Selon le nouveau texte, sont interdites les ventes d'armes aux pays dans lesquels règnent des conflits armés, à ceux dans lesquels de tels conflits menacent d'éclater, mais aussi à ceux qui sont en proie à de dangereuses tensions. Il apparaît aujourd'hui à l'évidence que ces tensions existent de longue date en Espagne (voir chronologie ci-dessous) et qu'elles ont encore été aggravées par deux circonstances dont le poids est incontestable: le changement de régime au Portugal tout proche, et la proximité du jour où Franco cédera le pouvoir.

b) Mais il y a plus encore. Le texte permet d'interdire aussi les exportations d'armes qui jetteraient le discrédit sur les efforts menés par la Suisse sur le plan international, en particulier dans le domaine du respect de la personne humaine, comme dans celui de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. Dans cette perspective, que penser de ces relations commerciales privilégiées avec l'Espagne où l'on sait (Amnesty International n'a-t-il pas soulevé le cas de plus de 400 prisonniers pour motifs politiques ou de conscience dont le sort est plus qu'inquiétant ?) que la dictature fait peu de cas des droits de l'homme ? Mis à part ce cas qui prouve, si besoin était, que l'esprit, sinon la lettre, de la nouvelle loi sur le matériel de guerre, peut être systématiquement bafoué lorsqu'un nombre respectable de millions est en jeu, les statistiques intermédiaires publiées récemment appellent plusieurs remarques.

Tout d'abord, malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le commerce des armes n'a pas subi de ralentissement sensible ces trois derniers semestres (les totaux des six premiers mois de cette année sont à cet égard particulièrement significatifs puisque l'on pouvait penser que les baisses se feraient sentir à moyenne échéance): les commerçants spécialisés sont dans leurs normes en juin 1974, et même largement, si l'on sait que les véritables bilans ne seront connus qu'à la parution des statistiques concernant le commerce extérieur, certaines fournitures destinées à des usages purement militaires trouvant leur place dans le réper-

toire des marchandises « civiles » (instrument d'optique, etc.).

Ensuite, les statistiques concernant le marché des armes d'« origine » helvétique paraissent de moins en moins fiables. Lors de la campagne pour l'initiative, les constructeurs d'armes suisses n'avaient pas caché que si on leur faisait trop d'ennuis dans leur pays d'origine, ils n'hésiteraient pas à trans-

Heinz Däpp, dans la « National Zeitung » (23.8.1974) peint à propos de Bührle le petit tableau révélateur suivant. Il s'avère que le produit de la vente de matériel de guerre passera, cette année chez Bührle et pour ces deux dernières années, de juste 30 % à près de 43 % du chiffre d'affaires total de la société. Or Dieter Bührle lui-même, juste avant son procès en automne 1970, avait affirmé dans une interview au « Sweizer Spiegel » que cette proportion ne dépasserait pas les 32 % d'alors. Comparaitre devant ses juges n'aura été qu'un mauvais moment à passer pour le détenteur d'une des plus grosses fortunes de Suisse.

planter leurs usines ailleurs. La nouvelle loi, quoi qu'ils en disent, n'a pas l'air de les réduire à merci, ni de les gêner dans leur expansion internationale; et pourtant on a appris que des chars label Bührle avaient été livrés à la Grèce par la

Pendant que les contrats étaient négociés

Faut-il rappeler les événements qui ont secoué l'Espagne ces quatre dernières années, pendant que les contrats de ventes d'armes étaient négociés, renouvelés et améliorés entre partenaires suisses et espagnols ? Pour mémoire, quelques points de repères parmi d'autres:

1970

JANVIER. — Importantes grèves dans les Asturies.

filiale de Bührle en Italie, tout en étant crédités au compte de la maison-mère à Zurich. De telles opérations rendent évidemment illusoires toutes mesures qui ne seraient pas d'interdiction pure et simple.

Enfin, d'une certaine manière, ces statistiques marquent un progrès, au moins sur deux points. D'une part, le commerce d'armes avec l'Iran, qui avait absorbé ces quatre dernières années pour plus de 200 millions de francs de matériel militaire helvétique, a été pratiquement réduit à zéro. Le scandale de l'accroissement de cette « présence helvétique » inacceptable dans un pays manifestement partie des tensions moyen-orientales, et qui plus est dominé par un régime réputé parmi les plus sanguinaires, a donc (momentanément ?) pris fin. D'autre part, la progression du commerce avec l'Autriche montre que les pays neutres peuvent largement collaborer dans ce domaine; ce qu'avaient toujours contesté les adversaires de l'initiative, prétextant des zones d'intérêt trop divergentes entre les partenaires en cause; on saisit donc aujourd'hui avec quelle mauvaise foi avait été balayée une proposition de « recyclage » de l'industrie d'armement sous la forme d'un pool des neutres, proposition d'autant plus importante dans le débat qu'elle jetait les bases d'une solution au problème épineux du chômage (considéré comme inévitable en cas de modification du statu quo).

21 JUILLET. — Cinq cents personnes s'enferment dans la cathédrale de Grenade après la mort de trois ouvriers au cours de violents affrontements entre policiers et manifestants.

22 NOVEMBRE. — Deux évêques basques demandent dans une lettre pastorale que soit annulé le conseil de guerre de Burgos, qui doit juger seize militants de l'ETA, et que leur procès soit confié à un tribunal civil. L'annonce du procès

● SUITE ET FIN AU VERSO

Pendant la négociation des contrats (suite)

provoque de nombreuses réactions hostiles dans le pays et à l'étranger.

3 DÉCEMBRE. — Ouverture du procès de Burgos. Six des accusés risquent la peine de mort. Ils doivent répondre, en effet, d'une série de délits, assassinats, banditisme, terrorisme, rébellion militaire, vols à main armée, détention d'armes et d'explosifs.

28 DÉCEMBRE. — Six des accusés de Burgos sont condamnés à mort.

31 DÉCEMBRE. — Les condamnés de Burgos sont graciés.

1971

18 OCTOBRE. — La police ouvre le feu contre des grévistes à Barcelone.

DÉCEMBRE. — Un an après Burgos, série d'attentats dans le Pays basque.

1972

17 JANVIER. — Violents incidents à l'Université de Madrid à la suite du renvoi de quatre mille étudiants de la Faculté de médecine. Agitation sociale et grèves au Pays basque et en Catalogne.

19 JANVIER. — L'ETA enlève un industriel espagnol près de Bilbao et menace de l'exécuter. Les nationalistes basques réclament notamment la réintégration de cent quatre-vingt trois ouvriers licenciés. Les conditions de l'ETA sont acceptées.

29 FÉVRIER. — L'écrivain Luciano Rinçon est condamné à onze ans de prison pour « injure au chef de l'Etat ».

1^{er} MARS. — Grève générale des étudiants madrilénes. Heurts avec la police.

10 MARS. — La police réprime une manifestation des ouvriers des chantiers navals du Ferrol del Caudillo: deux travailleurs sont tués.

17 MARS. — Un militant de l'ETA, Juan Goicochea Elorriaga, se donne la mort pour ne pas être arrêté.

23 AVRIL. — A Madrid, cinq mille ouvriers du bâtiment se mettent en grève à l'appel des commissions ouvrières.

18 MAI. — La police ouvre le feu sur des étudiants à l'Université de Madrid. Un manifestant est grièvement blessé.

24 JUIN. — M. Marcelino Camacho, dirigeant des commissions ouvrières est arrêté à Madrid.

29 AOUT. — Après une série d'attentats, des membres de l'ETA tuent un policier près de Bilbao. Vague d'arrestations dans le Pays basque.

16 SEPTEMBRE. — Un mouvement de grève touchant dix mille ouvriers se développe en Galice.

25 SEPTEMBRE. — Deux militants du Front de libération catalan sont condamnés à trente et vingt ans de prison.

11 OCTOBRE. — Les forces de l'ordre évacuent le campus de l'Université de Madrid, qu'elles occupaient depuis janvier 1969 en vertu de l'état d'exception.

10 DÉCEMBRE. — L'amiral Carrero Blanco prend vivement à partie le communisme, le libéralisme et l'Eglise, qu'il qualifie de « contestataire » et de « désacralisée ».

1973

19 AVRIL. — Eustaquio Mendizabal, chef présumé de la branche militaire de l'ETA, est tué par la police près de Bilbao.

1^{er} MAI. — Un policier est tué à Madrid par des manifestants appartenant à un groupe d'extrême gauche.

MAI. — Des groupuscules d'extrême droite et néo-nazis multiplient les coups de main contre les librairies, permanences d'organisations ou de journaux progressistes.

7 MAI. — Cinq mille manifestants, à Madrid, demandent que l'armée prenne le pouvoir.

27 SEPTEMBRE. — Affrontement armé entre policiers et militants de l'ETA à Bilbao.

28 OCTOBRE. — Cent cinquante personnes sont arrêtées dans une église alors qu'elles préparaient la deuxième réunion plénière de l'assemblée des forces démocratique de Catalogne.

27 NOVEMBRE. — Le gouvernement intente un procès en diffamation contre l'évêque de Ségovie, qui avait qualifié d'« inhumaine » la prison de Zamora.

30 NOVEMBRE. — Les commandos de l'ETA reprennent leurs activités de sabotage.

20 DÉCEMBRE. — Ouverture du procès de dix dirigeants des commissions ouvrières accusés du délit d'association illégale. Assassinat de l'amiral Luis Carrero Blanco.

Du « Nouvelliste » à Pinochet en passant par Heurtebise

La Suisse: ses pics sourcilieux, ses chalets sur l'alpage, ses armaillis, ses banques. Combien de temps encore cette carte de visite touristique impressionnera-t-elle l'étranger? Il y a de bonnes raisons de croire en tout cas que cette image idyllique va se trouver ternie par nos efforts répétés pour fermer nos frontières (et certains touristes suisses en vacances du côté de Rimini en auront certainement déjà fait l'expérience). Que pensent par exemple les Chiliens de la terre d'asile helvétique, proverbiallement ouverte aux persécutés et aux sans-patrie?

On s'est félicité des bons rapports entretenus par notre ambassadeur à Santiago avec les services du général Pinochet lorsqu'il s'est agi de sauver tel journaliste suisse en péril; mais il est difficile d'imaginer quelle est l'image de marque de ce même diplomate auprès des Chiliens victimes de persécutions: l'ambiguïté du Janus helvétique, d'un côté le sourire, à peine commercial, de l'hospitalité proverbiale, de l'autre l'œil froid du statis-

ticien rivé sur la cote maximum de l'« emprise étrangère ».

La presse chilienne acquise à la junte (faut-il préciser qu'il n'existe plus que cette presse-là ?) n'a pas manqué de s'intéresser à cette énigme. La revue « Que Pasa ? », en particulier, fondée par l'Opus Dei sous Allende, a consacré un article (12.7.1974) à expliquer la situation de la Suisse à ses lecteurs. Et il faut admettre que l'explication fournie par « Que Pasa ? » doit être très proche de la ligne officielle: l'Opus Dei donne des gages de fidélité aux nouveaux maîtres de Santiago depuis des années; déjà sous le gouvernement de l'Unité populaire, elle contrôlait les éditoriaux du « Mercurio », ce journal qui s'est signalé après le putsch, et au plus fort des tortures et des exécutions, par de sordides appels publics à la délation; en bref, proche de l'organisation fasciste Patrie et Liberté, présente, par l'intermédiaire de ses principaux dirigeants, à toutes les étapes de la préparation du coup d'Etat, encore aujourd'hui plus à droite que la hiérarchie dont la réticence face aux militaires ne cesse de croître, l'Opus Dei est l'une des composantes sûres du nouveau régime. Et les journalistes de « Que Pasa ? », après avoir disséqué les errements de Jean Ziegler « tendant la main aux partisans d'Allende », après avoir suggéré l'isolement des manifestants, après avoir noté avec satisfaction que le gouvernement suisse n'avait pas renoncé à l'obligation du visa pour les réfugiés chiliens, trouvent, par affinité politique sans doute, l'explication du véritable enjeu de ces événements dans le « Nouvelliste du Rhône » et dans les billets de Heurtebise qui sévit dans « La Suisse », « l'un des quotidiens les plus populaires » de notre pays. C'est la thèse bien connue du « complot international », dont la Police fédérale détiendrait la preuve, complot visant à accueillir en Suisse 20 000 communistes sud-américains; c'est la dénonciation de la « démagogie » des comités d'accueil.

Découvrir Heurtebise cité comme un exégèse qualifié de la politique suisse dans un hebdomadaire acquis à la junte chilienne ne surprendra pas les

Suisses romands lecteurs de « La Suisse », qui connaissent la place privilégiée réservée à ses appels à l'ordre et à la tradition, semaine après semaine, dans ce journal. Ce qui est plus révélateur encore, c'est l'interview accordée par le même Heurtebise (Max Marc Thomas pour les cinéphiles) au journal chilien en question.

Présenté comme un « agriculteur intellectuel » (une vie dédiée à la fois à la Croix-Rouge et à la culture de la vigne des ancêtres), Heurtebise se fait l'interprète de la réalité helvétique; les Chiliens sont désormais avertis, et les Suisses aussi, qui auront pu lire, pas plus tard que ce dernier lundi (26 août) sous la plume de Heurtebise dans « La Suisse » ce couplet cent fois rabâché, et qu'éclaireront encore les réponses donné à « Que Pasa ? »: « Ce fut l'août de 1939, ce fut celui de 1944 et la fausse victoire qu'imaginèrent alors légèrement — ô combien légèrement — les Européens et leurs alliés et sauveurs des Amériques. Car cette « victoire » se soldait par l'avance terrifiante de ce qui allait devenir « les Puissances de l'Est », elle mettait pratiquement l'Europe chrétienne et latine d'avant 1914 à la merci de l'Asie et d'une conquête impérialiste à peine camouflée sous le couvert de la « révolution marxiste ».

Passons à l'« exégèse » de Heurtebise.

« Que Pasa ? »: A votre avis, pour quelles raisons les journalistes sont-ils aussi peu nombreux à vouloir apprendre la vérité au sujet du Chili ?

Heurtebise: Parce qu'il est difficile de se tenir au courant. Il faut le dire, le public est comme un troupeau qui se laisse guider par le courant. Et les journaux disent qu'il faut suivre ce public...

« Que Pasa ? »: Et vous, pourquoi ne faites-vous pas partie de ce troupeau ?

Heurtebise: Parce que j'ai la tête dure et que j'ai eu de bons maîtres et amis, Charles Maurras et Gonzague de Reynold.

« Que Pasa ? »: Etes-vous marié ?

Heurtebise: Je n'ai jamais eu le temps de me marier.

« Que Pasa ? »: Etes-vous allé en Amérique du Sud ?

Heurtebise: Le temps m'a manqué pour sortir d'Europe. Je pense qu'une vie entière n'est pas suffisante pour voir tous ce qu'il y a à voir. Mais si je devais voyager, je commencerais par l'Amérique du Sud. Je pense que c'est le continent le plus proche de l'Europe par l'esprit.

« Que Pasa ? »: Comment voyez-vous le désarroi politique de la Suisse et de l'Europe ?

Heurtebise: La campagne d'intoxication dont sont victimes autant l'Europe que la Suisse me préoccupe beaucoup. Nous devons nous défendre. Une certitude pour moi: là où s'est installé le socialisme, là où s'est infiltré le marxisme, les pays sont ruinés. C'est pour cela qu'il m'intéresse d'aider le Chili: il y a des pays qui sont en train de lutter pour conserver leur identité propre. Et il faut contribuer à la lutte contre les mensonges répandus dans le monde entier.

« Que Pasa ? »: Du Chili on voit la Suisse un peu comme une carte postale: comment imaginer qu'elle abritait tant de conflits...

Heurtebise: Nous aussi, nous voyons le Chili comme une carte postale.

« Que Pasa ? »: Quel est le problème immédiat en Suisse ?

Heurtebise: Eviter la socialisation.

« Que Pasa ? »: Dans quelle mesure le fait qu'elle soit le siège d'organismes internationaux la gêne-t-elle ?

Heurtebise: La Suisse n'en est pas gênée; pour Genève, c'est un peu plus pesant: la ville s'en trouve écrasée.

« Que Pasa ? »: Qu'y a-t-il de vrai dans les rumeurs qui font état d'une levée du secret bancaire helvétique ?

Heurtebise: C'est un épouvantail que l'on agite à l'étranger. La Suisse n'abrite aucun argent criminel. En Suisse, personne ne pense en finir avec le secret bancaire... mis à part les marxistes.

Avis aux amateurs: le même Heurtebise a confié aux journalistes chiliens qu'il allait écrire, en collaboration avec Claude Piachaud, du « Département fédéral », un livre intitulé: « Vérité sur le Chili ».

UNE NOUVELLE
DE GILBERT BAECHTOLD

Les deux jades

Dans le hall de l'hôtel Peninsula, à Hong-Kong, un chat s'est perché sur le rebord de l'immense fenêtre, entre le rideau et la vitre. Sans doute guette-t-il dehors un oiseau ou un reptile car sa queue — qui seule dépasse — balaye l'air, enregistre ses pulsions, ses appétits. J'en viens à songer que si les hommes avaient un pareil appendice pour décharger leur électricité, il y aurait moins d'infarctus. Le chat se retourne et deux yeux, deux jades verts, énormes, me transpercent. J'ai un choc.

Car au même moment une Chinoise m'interpelle : — Je sais que vous partez demain pour la Chine rouge, me dit-elle, si vous poussez jusqu'à Hangchou rendez-moi un service : allez voir la fameuse fontaine de jade et jetez-y ces deux pierres en prononçant mon nom. Je vous en supplie, c'est important.

Avant que j'aie pu répondre, elle me glisse dans la main deux pierres vertes et un carton où elle a inscrit deux mots.

Puis elle disparaît derrière le bar. Etrange femme ! Etrange requête ! J'ai l'impression d'être ensorcelé. Sur la fenêtre le chat tourne vers moi sa tête, mais ses yeux sont fermés.

Une semaine plus tard, je suis à Hangchou. Pour

voir la fontaine de jade, je loue un sampan que conduit une vieille batelière. J'ai un dais au-dessus de la tête et une tasse de thé vert devant moi sur une tablette. Voguant contre le soleil, le sampan me mène aux « îles solitaires » puis aux « îles du pavillon sur le lac », puis à « l'île aux étangs reflétant la lune ». J'y trouve des sentiers suspendus, des kiosques d'amoureux, des poissons rouges géants. Tout est magique. Je quitte le sampan, paie la batelière et m'enfonce dans des jardins hérissés de pierres bizarres. Là devrait couler la fameuse fontaine de jade. Mais elle est en réparation, murée. Pas moyen d'y jeter mes pierres.

* * *

J'ai rapporté mes deux jades en Europe sans me décider à les faire monter en bagues. Quelque chose me retient. Je les garde enfermés dans le tiroir secret d'une vieille armoire, enfermés dans une boîte en fer. Ce soir, j'éprouve le besoin de raconter leur histoire. Un ami me dit :

— Peut-on voir ces pierres ?

J'aime les retrouver dans leur boîte. C'est chaque fois une redécouverte, un étonnement, une minute de rêve. J'ouvre le tiroir, puis la boîte. Les deux pierres se sont envolées. Et j'ai un second choc : sur l'armoire, mon matou, mon vieux matou au regard gris et filtrant, darde tout à coup sur moi deux yeux nouveaux, deux jades énormes et verts.

G. B.

partie importante de la presse au sujet des décisions sur le problème militaire, Lienhard, qui appartenait à la minorité, remarque qu'il est erroné de critiquer la majorité du congrès; à son avis, les critiques doivent être adressées à cette « majorité silencieuse » qui ne participe pas à la décision: « La responsabilité d'une décision n'incombe pas à une minorité radicale, mais au contraire à la majorité silencieuse absente ».

Dans le même « Profil », le psychologue bernois Franz Keller répond à une critique émise précédemment contre l'hebdomadaire d'extrême-gauche

« Zeitdienst ». Il rappelle les circonstances de la fondation de ce journal, en 1948, au lendemain du « Coup de Prague ». Il s'agissait d'une action d'intellectuels de gauche, rattachés au Parti socialiste, qui approuvaient ce qui s'était passé en Tchécoslovaquie alors que la majorité du PSS s'y opposait. Pendant la période de la « guerre froide », la collaboration à « Zeitdienst » était incompatible avec l'appartenance au Parti socialiste. Depuis lors, certains des fondateurs du petit journal sont revenus au sein du PSS et ne collaborent plus à « Zeitdienst » qui défend actuellement les idées de la nouvelle extrême-gauche.

— C'est officiel, la « Neue Zürcher Zeitung » paraîtra pour la première fois le 30 septembre avec une seule édition quotidienne. Il n'y aura ainsi plus en Suisse de journaux paraissant plus de sept fois par semaine, la NZZ, quant à elle, ne paraissant plus que six fois comme la grande majorité des quotidiens suisses.

La Suisse et l'OTAN

— Dans le dernier magazine du « Tages Anzeiger » (24.8.74), une étude de Curt Gasteyer, professeur à l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève (ancien directeur de l'Institut international d'études stratégiques de Londres), sur la Suisse, vue dans la perspective de l'OTAN; une question, parmi d'autres, qui agite (modérément) les stratèges de Bruxelles: la capacité de défense, et surtout la volonté de défense de la Suisse sont-elles encore crédibles ?

— Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung » (No 264), à noter le compte rendu du dernier roman de Heinrich Böll qui s'en prend, à travers la description d'un fait divers, à la presse à sensation, et en particulier aux mœurs « journalistiques » de la « Bild Zeitung ». Le quotidien bâlois poursuit d'autre part son enquête sur la condition féminine en livrant à l'attention de ses lecteurs un manifeste féministe (auteur: la sociologue allemande Hannelore Mabry) et en ouvrant ses colonnes, une fois de plus, à une lectrice qui raconte sa vie de femme célibataire.

LA SEMAINE
DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

La responsabilité des socialistes silencieux

Richard Lienhard, rédacteur de « Profil », revue mensuelle de réflexion éditée par le Parti socialiste suisse, dresse, dans le numéro d'août, le bilan du congrès de Lucerne de ce parti.

En ce qui concerne les critiques adressées par une